

25c.

# Journal du Lot

25c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 75
2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### M. Doumergue expose aux citoyens français ce qu'il a fait et ce qu'il veut faire.

Sans quitter le ton simple, familier et direct qui est la marque de son éloquence patriarcale, M. Gaston Doumergue a remplacé dans son discours radiodiffusé le pathétisme sentimental par un accent d'énergie précise et de ferme décision qui ne se remarquait pas en ses premiers entretiens. Il ne s'agit plus d'objurguer et de reconforter ; il faut agir et diriger. L'heure des résolutions et des réalisations a sonné.

La dernière harangue présidentielle annonce qu'on va passer aux actes décisifs. Elle est de la plus belle inspiration civique, qui est le désintéressement personnel au service du bien public. Cet esprit d'un bon à l'autre et lui communique une force de persuasion qui reste aussi grande à la lecture qu'à l'audition.

Le discours de M. Gaston Doumergue, qui a produit sur le cœur et l'esprit de ses innombrables auditeurs une profonde impression, est conçu suivant un plan clair et rationnel qui plait à l'esprit logique du peuple français. Il ne se borne pas à affirmer que le salut national est son but et, sa raison d'être. Il indique par quels moyens il se propose de l'assurer.

Le président expose ce qu'il a trouvé à faire, ce qu'il a fait, ce qu'il reste à faire.

On a écrit parfois que son action gouvernementale avait un caractère sur tout négatif. Ce qui signifie évidemment qu'il a plutôt évité du mal que réalisé du bien. Eh ! n'est-il pas fait que cela, ce serait déjà quelque chose de considérable !

Empêcher une catastrophe, n'est-ce donc rien ? Et sont-ils qualifiés pour faire les difficiles, ceux-là qui ont risqué de la provoquer ? Leur appartient-il de dire d'un petit air supérieur : après tout qu'est-ce qu'il a fait le gouvernement Doumergue ? Il a épargné au pays la ruine où nous avions commencé de l'entraîner.

Car cette critique retombe directement sur la tête de ses prédécesseurs, le ministère actuel ne pouvant être rendu responsable de l'inouï du mal qu'il a eu à réparer !

M. Gaston Doumergue a d'ailleurs tenu à répondre à cette objection et il l'a fait avec une grande force d'argumentation. Pour mesurer l'étendue et la valeur de l'œuvre accomplie, il faut d'abord tenir compte de ce qui se serait produit sans lui. « Passé le péril, adieu le saint ! » dit un proverbe italien... Tout de même, le péril ne serait pas passé si le sauveur ne s'était pas présenté, à l'endroit voulu, au moment qu'il fallait !

Qu'est-ce qui serait arrivé si l'avènement du cabinet de trêve n'avait pas arrêté la guerre civile commencée ? A-t-on oublié l'angoisse qui étreignait le cœur des Français pendant ces affreuses semaines de décembre, de janvier et ces journées sanglantes de février ?... Qu'est-ce qui serait arrivé si les déficits budgétaires et la crise de trésorerie avaient empêché l'Etat de faire face aux dépenses publiques, au paiement des fonctionnaires, au service des rentes, pensions, allocations et indemnités ? Qu'est-ce qui serait arrivé dans cette banqueroute dont le spectre hideux faisait frissonner de peur les ministres des finances ?...

Voilà ce qu'il faut reconstituer par le souvenir si l'on veut apprécier l'importance du service que le gouvernement Doumergue a rendu à la France ; service que des gens bien étrangement dégoûtés qualifient de « négatif ».

Le président ne s'est pas gêné d'ailleurs pour le leur dire en termes durs et sévères :

« Tout cela, a-t-il dit, peut être oublié ou tenu pour rien par ceux qui ont la manie de critiquer sans cesse ou par ceux qui ne sont jamais contents des autres et qui, amenés un beau jour au pied du mur, se révoltent impuissants et simples gâcheurs de mortier... »

Ce phénomène n'est d'ailleurs pas spécial à la politique. Ce sont toujours les ennemis qui trouvent que les autres font mal les enfants.

## Informations

### A la Commission des finances

Mardi après-midi, la Commission des finances entend un exposé de M. Jacquier, rapporteur général, sur le projet de budget et la loi des finances de 1935, dont elle va entreprendre la discussion. M. Jacquier a proclamé l'intention de la Commission de faire toute diligence pour que la discussion en séance publique puisse commencer dès la rentrée parlementaire.

### A la Fédération des fonctionnaires

La Fédération autonome des fonctionnaires, après avoir entendu le discours du président Doumergue, proclame qu'elle se dressera de toutes ses forces contre la menace extrêmement grave du statut des fonctionnaires.

### Un entretien Barthou-Litvinof

M. Barthou a conféré, mardi matin, avec M. Litvinof, haut commissaire du peuple aux Affaires étrangères, au sujet des négociations en cours sur le problème de l'Autriche et du pacte oriental. Les milieux français se bornent aujourd'hui à déclarer que les conversations se poursuivent et font en reconnaissant leur complexité et les difficultés que rencontrent les négociations, on ne perd pas l'espoir de parvenir à des résultats qu'on déclare devoir être favorables.

### Le plébiscite sarrois

Le Conseil fédéral, examinant la question de savoir si des ressortissants suisses pouvaient être autorisés à s'enrôler dans la police ou la gendarmerie du territoire de la Sarre, est convaincu que le maintien strict de la neutralité suisse devait faire juger peu désirables ces engagements.

### L'Allemagne à la S.D.N.

Dans certains milieux politiques allemands, dont l'influence s'exerce, dit-on, jusque sur le chancelier Hitler, l'absence de l'Allemagne à Genève continue à préoccuper vivement les esprits. On prétend que le futur chancelier est loin d'avoir renoncé à réparer un jour sur cette scène internationale.

### En Angleterre

Le Conseil de Cabinet anglais de mardi marque la fin des vacances ministérielles, qui avaient commencé le 31 juillet.

### Dans le Turkestan soviétique

Le correspondant du « Times » à Simla (Indes britanniques), télégraphie à son journal que les réfugiés du Turkestan soviétique qui viennent de franchir la frontière d'Afghanistan, apportent la nouvelle d'un grand soulèvement populaire ayant éclaté contre le pouvoir soviétique dans le Kasakstan (une des quatre provinces du Turkestan soviétique).

### Les journalistes et l'école du soir

Le hiltérisme a décapité la presse allemande. Le fameux paragraphe aryen et la persécution de tout ce qui était sincèrement républicain dans le pays ont contraint à l'émigration ces maîtres du journalisme allemand qu'étaient les Théodore Wolff, les Georg Bernhard, les Alfred Kerr, les Hellmuth de Gerlach, pour ne citer que les plus connus. En fait, le nazisme a anéanti ce qui faisait l'éclat de rédactions telles que celles de la Gazette de Francfort, de la Gazette de Voss, du Berliner Tageblatt, de la Gazette de Cologne, etc. Le Troisième Empire s'est donné comme chef un peintre en bâtiment ; les journaux ont été obligés de confier leur plume à des manœuvres. Aussi la décadence morale, intellectuelle et matérielle de la presse allemande est profonde. Il n'y a plus guère de lecteurs que pour les feuilles étrangères. Le gouvernement vient donc de prendre une mesure énergique : il envoie ses journalistes à l'école du soir. Voici, en effet, ce que l'on mande de Berlin :

« Les journalistes allemands devront aller à l'école du soir. Ils devront acquérir un savoir technique, être capables d'écrire sur tous les sujets, et posséder de vastes connaissances. »

« Tel est le programme proposé par M. Dietrich, chef de presse d'empire et du parti national-socialiste, pour remédier à la médiocrité de la presse allemande dont s'inquiètent les milieux nationaux-socialistes, le docteur Gœbbels le premier. »

« Après avoir constaté l'absence de personnalité de premier plan dans le journalisme allemand d'aujourd'hui, M. Otto Dietrich a déclaré qu'à son avis le

## Les Vins de France

### Une légende orientale raconte que lorsque Noé planta le premier cep, Satan se présenta devant lui.

« Que plantes-tu là, fils de la terre ? », lui dit-il.

« La vigne, répondit Noé, la vigne dont le fruit, agréable à l'œil, délicieux au goût, fournit la liqueur divine qui égale le cœur de l'homme et réchauffe tout son être. »

Mais Satan, soucieux de mal faire, imagina de troubler l'œuvre de Noé et de la rendre pernicieuse à l'homme. Il amena un agneau, un lion, un singe et un porc qu'il égorga et dont le sang arrosa les racines du premier cep. C'est depuis lors que chaque fois qu'un homme a bu un peu de vin, il est doux et caressant comme un agneau ; qu'il devient fort et hardi comme un lion quand il en a augmenté la dose, puis désordonné et grotesque comme un singe quand il a dépassé la mesure et enfin qu'il se vautre comme un porc dans la fange quand il a bu plus que son soûl.

Cependant nos aïeux qui, comme Gargantua, dormaient salés et humaient volontiers le piolet de purée septembrale aussitôt l'œil ouvert — ce en quoi, d'ailleurs, beaucoup de nos contemporains leur ressemblent encore — disaient qu'il y a, sur la terre de France, « plus de vieux ivrognes, que de vieux docteurs ».

Peut-être n'avaient-ils pas tout à fait tort. Les médecins nous disent bien que le vin pris en excès raccourcit la durée de la vie, mais les faits sont là pour les démentir. Qui de nous ne connaît des octogénaires, amoureux du vin, ayant conservé la verdure de la jeunesse, tandis qu'en face d'eux des trentenaires buveurs d'eau traînent lamentablement leur guenille épuisée. Tout au plus pourrait-on dire que, pour boire impunément, il y a la manière et le choix de la boisson ; encore n'est-ce pas très sûr. M. Aristide Briand racontait, jadis, une bonne histoire qui vient à l'appui de notre doute. Au cours d'un voyage officiel, on lui présenta le maire d'un village qui portait allègrement ses quatre-vingt-dix ans.

« C'est, assura le médecin de l'endroit, qu'il n'a jamais bu que de l'eau ! » Et le brave paysan de riposter avec malice : — « Dame ! ce n'est sûrement point ça, puisque mon frère qui est toujours saotil a deux ans de plus que moi ! » La vérité est décidément une chimère.

On peut soutenir qu'il y a dans le monde entier, trois vins, les trois grands français : bordeaux, bourgogne et champagne, dont la disparition enlèverait à l'humanité sa source la plus généreuse de réconfort et de gaieté. L'âme humaine en deviendrait irréparablement maussade.

Certes, ce ne sont pas les seuls merveilleux produits dont se puissent enorgueillir les côtes de France, mais ils sont trop, des grands, des moyens et des bons petits vins pour en dresser la carte complète.

Le vin français peut, d'ailleurs, se résumer, avec toutes ses gammes, dans ces trois groupes glorieux, à la fois harmonieux et divers, qui auraient pu fournir à la table des dieux un ensemble auprès duquel le tien et le mien se perdent.

Montesquieu discutait un jour sur un fait avec un conseiller du parlement de Bordeaux. Celui-ci, après plusieurs raisonnements débilités avec feu dit :

« Monsieur le président, si cela n'est pas comme je vous le dis, je vous donne ma tête. »

« Je l'accepte, répondit froidement Montesquieu, les petits présents entretiennent l'amitié. »

**Toussaint marseillais.**

Dans le tram, on cause :

« Tel que vous me voyez, dit un monsieur, je me rends au cimetière Saint-Pierre, où repose ma défunte, et

## NOS ÉCHOS

### Les fonds secrets d'autrefois.

Se souvient-on de ce scandale qui éclata il y a juste un siècle ?

Louis-Philippe, tard tombé sur le trône, avait eu une existence agitée. Au début de l'émigration, étant le jeune duc d'Orléans, il avait, dans certaines lettres, écrit des phrases malheureuses, et qu'on pouvait lui reprocher.

Thiers, ministre de l'Intérieur, employa — avec le concours de Mme Adélaïde — une bonne part des fonds secrets au rachat de ces lettres. Mais, bien entendu, des copies n'en coururent pas moins.

Guizot, lui, avait émis l'avis qu'il n'y avait qu'à nier.

Tout simplement !

### Une famille estimée du fisc.

La mort de lord Cowdray, l'un des plus puissants industriels anglais, vient de rapporter un joli bénéfice au fisc britannique qui a encaissé 417.415 livres sterling, soit environ trente-cinq millions de francs de taxe successorale.

A ce propos, les journaux anglais récents, c'est la troisième fois en sept ans que la famille des comtes Cowdray a affaire au fisc qui, dans ce court espace de temps, a de la sorte encaissé l'énorme somme de trois millions de livres, soit environ deux cent trente-quatre millions de francs.

C'est égal, après un ou deux autres « prélèvements » de ce genre, le total de la fortune sera pas mal diminué.

### Libéré du médecin.

Henri Duvernois fume beaucoup trop au gré de son médecin.

Dernièrement, celui-ci l'ayant visité, lui prescrivit d'abandonner pendant quelque temps la cigarette... Henri Duvernois, docile, obéit.

Mais quelle ne fut pas la stupéfaction du directeur de ce théâtre où l'on répétait alors sa nouvelle opérette, de voir arriver Duvernois aspirant une cigarette avec une joie non dissimulée.

« Comment ?... Mais votre médecin vous a-t-il pas défendu de fumer ? » lui demanda-t-il.

« Si ! Si !... », répondit Duvernois, clignant de l'œil... mais il est parti hier soir pour Bordeaux !

### Un sage.

Un père commence à se faire vieux.

« Quel âge avez-vous ? » lui demanda-t-on.

« Je n'en sais rien ! »

« Comment, vous ne savez pas votre âge ? »

« Je compte mes brebis et mon argent, répondit-il, comme j'ai peur qu'on me le vole, mais mes années, pas besoin de les compter, je ne risque pas de les perdre. »

## L'ACTUALITÉ

### Le chancelier de fer était un homme de goût.

On a élevé quelque part une statue au moine Dom Pérignon qui, cellerier de l'abbaye d'Hautvilliers près d'Épernay, inventa le vin de Champagne dans les premières années du dix-huitième siècle, pour avoir remarqué que les vins du pays dont il avait le soin, les Ay, les Bouzy conservent leur sucre jusqu'au printemps et, par une nouvelle fermentation, acquièrent alors une mousse savoureuse. Applaudissons à ce geste de gratitude, car ce bienfaiteur de l'humanité a bien mérité un joyeux et reconnaissant hommage, autant que tels prétendus grands hommes qui ont passé leur vie sur terre à torturer ou simplement à ennuyer leurs semblables.

Il est un débat qui ne prendra jamais fin, tant on s'attarde avec délices à l'examen des pièces du procès, c'est le point de savoir lequel, du Bordeaux ou du Bourgogne, doit céder le pas à l'autre. Les amateurs ont fait successivement défiler devant eux d'un côté les nobles et élégants « châteaux » du Médoc et du Sauterne, de l'autre les clos illustres de Beaune, Vougeot, Pomard et Chambertin, mais la cause n'est pas entendue ; après des épreuves séculaires les gens de goût demeurent hésitants ; peut-être préfèrent-ils... les deux vins, l'un suivant l'autre, et jurent-ils la question à la manière de feu Charles Monselet, poète et gastronome qui rimait, il y a quelque soixante ans, l'aimable jugement que voici :

A quoi bon fuir le parallèle  
Avec un loyal ennemi ?  
Disons que le Bordeaux, c'est Elle,  
Et que le Bourgogne, c'est Lui !

A Lui les airs fiers et superbes !  
Coquelicot parmi les herbes,  
Il se croit l'honneur du bouquet.

Elle, plus discrète en sa flamme,  
Sourit, d'un sourire coquet...  
Le vin de Bordeaux, c'est la femme.

Georges ROCHER.

### Mise au point.

Au jeu de boules, la partie est des plus animées. Un des joueurs, à l'instinct décisif ou il faut à tout prix atteindre le cochonnet, lance sa boule, qui, hélas ! dévie sur un tout petit caillou. Aussitôt, tollé d'imprécations de ses partisans :

« Bougre de marrias, tu ne l'as pas vue, la colline ? »

Le Lisieux.

# Chronique du Lot

## ELECTIONS CANTONALES

### CANTON DE CAHORS-SUD

Dans ce canton, le conseiller général sortant est **M. Urbain Gayet**, vice-président de la Chambre de commerce. Il sollicite le renouvellement de son mandat.

Jusqu'ici deux concurrents se sont affirmés : **M. Jean Bru**, contrôleur-vérificateur des tabacs, qui se présente avec le titre de candidat de rénovation démocratique ; — **M. Victor Lafage**, militant bien connu du parti communiste, qui se présente comme candidat « d'unité ouvrière ».

Le bruit court avec persistance qu'une quatrième candidature surgira ces jours-ci. Attendons pour savoir et pour apprécier.

### CANTON DE CAZALS

C'est moins une question politique qu'une affaire de salubrité et d'hygiène publiques qui se pose ici. Il s'agit d'assainir le canton.

C'est le sentiment général. On en a assez de Calmon et de ses scandales. On en a même trop. Une fois, le public, mal renseigné, a pu s'embarrasser, croyant définitivement persécuté. Aujourd'hui, il sait à quoi s'en tenir et il aspire à en être débarrassé.

Il y va non seulement des intérêts du canton, mais encore de sa réputation.

La décision est prise.

Deux réunions ont eu lieu auxquelles assistaient tous les maires du canton. Après examen de la situation et des diverses candidatures possibles, l'accord unanime s'est fait sur le nom de **M. Tourriol**, maire de Cazals.

Avec un dévouement dont on lui saura gré, celui-ci a cédé aux instances de ses collègues, interprètes de l'opinion générale, qui lui demandaient d'accepter cette mission.

Il est temps, en effet, que les affaires cantonales soient défendues par un homme digne de parler au nom des braves gens qui ont trop longtemps souffert d'être représentés par un élu disqualifié.

Connu et estimé de tous, **M. Tourriol** se recommande de lui-même autant par sa personnalité que par la fermeté de ses convictions démocratiques. Avec l'appui des républicains et de tous les braves gens, il va travailler à la libération du canton et à son nettoyage.

### CANTON DE ALBENQUE

Notre excellent ami, **Charles Guilhem**, notaire, fait partie de la série sortante du conseil général. Et ses électeurs ne lui permettraient pas de ne pas se représenter. Il est donc candidat, bien entendu, sans concurrent.

Elu, une première fois, il y a 15 ans, il a été depuis lors, deux fois réélu à la presque unanimité des suffrages. La juste et belle popularité dont il jouit dans le canton n'a pu que se fortifier encore. Elle s'adresse à l'homme simple, loyal et bon, au représentant qui, sans bluff et sans tapage, s'est donné tout entier à l'œuvre entreprise, au soutien vigilant des communes.

**M. Guilhem** peut attendre le verdict des électeurs avec la tranquillité du mandataire qui a scrupuleusement rempli son mandat.

### CANTON DE PUY-L'ÉVEQUE

Ce canton fait partie de la série renouvelable du Conseil général. Le docteur **Rouma**, qui occupe le siège depuis 30 ans, demande aux électeurs de lui renouveler son mandat. Aucun concurrent ne s'est encore fait connaître et il est vraisemblable qu'il n'y en aura pas. Le résultat serait d'ailleurs le même. Avec ou sans concurrent le docteur Rouma verra se manifester sur son nom la confiance des électeurs qu'il a si simplement méritée par les longs, importants et nombreux services qu'il a rendus à son cher canton... Qui sait même s'il n'aurait pas plus de voix contre un concurrent que tout seul ?

Nous engageons les électeurs à ne pas se désintéresser de l'élection sous prétexte qu'elle est courue d'avance. Plus nombreux seront les suffrages du docteur Rouma, plus il aura d'autorité pour défendre les intérêts du canton.

### CANTON DE SAINT-GÉRY

**M. le docteur E. Bénéch** est conseiller général sortant et il pose à nouveau sa candidature. Il n'a pas de concurrent.

Depuis de longues années, **M. le docteur Bénéch** représente le canton de Saint-Géry. Ses mandats n'ont eu qu'à s'en féliciter car leur distingué représentant a toujours mis au service du canton ses grandes qualités et la haute influence qu'elles lui valent au sein de l'assemblée départementale.

On sait la part importante que **M. le docteur Bénéch** a prise à cette œuvre de haute solidarité sociale qu'est la lutte contre la tuberculose.

La sincérité et l'ardeur républicaines de **M. le docteur Bénéch** sont tellement connues qu'il est inutile d'insister sur ce point. Tout le monde applaudira à sa réélection.

### CANTON DE CATUS

Les électeurs auront à élire un conseiller d'arrondissement. **M. Delpech**, maire de Catus, qui occupe le siège, demande aux électeurs le renouvellement de son mandat.

Et l'on cherche en vain la raison pour laquelle ses mandats lui retireraient une confiance qu'il n'a cessé de mériter. Deux fois qu'il, rien dans ses actes ne justifierait un changement d'attitude du corps électoral. Le mandat de conseiller d'arrondissement ne comporte pas des actes d'une importance essentielle, mais s'il est rempli par un homme actif et consciencieux il contribue grandement à une efficace défense des intérêts communaux et cantonaux. Mais il est nécessaire pour cela qu'il y ait accord parfait et entente cordiale entre les deux élus du canton : celui qui le représente au Conseil général et celui qui le représente au conseil d'arrondissement... S'il y a divergence ou hostilité entre eux, les intérêts du canton ne manquent pas d'en souffrir. Voilà un premier et important argument en faveur de la candidature de **Delpech**.

Un autre — qui n'est pas moindre — c'est que **M. Delpech**, de l'aveu de tous, a parfaitement rempli son mandat, avec un irréprochable dévouement et une attention qui ne s'est jamais démentie. L'expérience et l'autorité qu'il a acquises sont d'excellents éléments dont les habitants du canton ne voudront certainement pas se priver. Et ils le manifesteront en refusant de démentir les deux votes de confiance qu'ils ont déjà accordés.

**M. Soulié**, vétérinaire, adjoint au maire de Catus, a posé sa candidature.

### CANTON DE LUZECH

Le mandat de conseiller d'arrondissement vient à expiration. **M. Charles**, conseiller sortant, en demande le renouvellement.

On annonce que **M. Derupé**, maire de Sauzet, se porte candidat contre le conseiller sortant. Ici, la compétition se posera, qu'on le veuille ou non, sur le terrain politique. Entre les deux personnalités en présence, dont les opinions sont connues de tous, il n'est pas possible aux républicains d'hésiter : c'est pour **M. Charles** qu'ils doivent voter.

Le devoir républicain s'accorde ici avec les intérêts du canton que **M. Charles** a toujours défendus avec beaucoup de dévouement. Son influence au sein du conseil d'arrondissement s'est d'ailleurs affirmée par ce fait que ses collègues lui ont confié la présidence. Marque d'estime et de confiance que ses électeurs confirmeront en lui renouvelant son mandat.

### AUTRES CANTONS

Dans le canton de Lauzès, le conseiller sortant, **M. Delfour**, maire de Lauzès, républicain, est seul candidat.

Dans le canton de Limogne, le conseiller d'arrondissement sortant, **M. Marre**, maire de Saint-Martin-Labouval, se représente et n'a pas de concurrent.

Dans le canton de Montcuq, **M. Mercadier**, radical, conseiller d'arrondissement sortant, se représente sans concurrent.

Dans le canton de Castelnaud-Montriat, **M. Linon**, vétérinaire, conseiller sortant, ne se représente pas. **M. Mazelier**, radical, adjoint au maire de Castelnaud, pose sa candidature et sera certainement élu contre **M. Lasale**, qui se présente comme candidat agraire.

### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

#### CANTON DE FIGEAC-OUEST

**M. Loubet**, sénateur, conseiller général sortant, dont la réélection sera triomphale, adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

MES CHERS CONCITOYENS,  
Les élections cantonales prochaines me valent une nouvelle fois l'honneur de solliciter de vous le renouvellement du mandat que vous m'avez confié pour la première fois en 1906.

Depuis cette époque et en toute circonstance, je me suis occupé avec un absolu dévouement des intérêts de l'ensemble du Canton et je me suis toujours efforcé de faire aboutir les multiples demandes qui ont pu m'être signalées, tant par les élus communaux que par les électeurs eux-mêmes.

Il n'est pas, je crois, d'améliorations rurales qui n'aient été acceptées ou qui ne soient en voie de solution favorable. C'est ainsi notamment que toutes les communes et beaucoup de sections ont été dotées du téléphone.

De très nombreux chemins ruraux ont été construits tant pour relier les villages entre eux que pour faciliter les exploitations agricoles.

Les routes nationales et départementales ont fait l'objet d'un entretien régulier. Tous les ponts suspendus sur le Lot et sur la Dordogne ont été reconstruits pour satisfaire aux besoins du trafic routier.

Des moyens de transports ont été créés soit par autobus et aussi par circuits de poste omnibus rurale, reliant les communes entre elles et les mettant toutes en relation avec la ville de Figeac.

Enfin, ces dernières années, l'électrification rurale a pénétré dans toutes vos communes, la première tranche des travaux est terminée et des études et démarches sont entreprises afin de pouvoir commencer, à brève échéance, l'électrification des écartés.

Je me suis toujours intéressé aux nombreuses réclamations qui m'ont été soumises et ma préoccupation première a été d'être accueilli vis-à-vis de tout le monde, mais plus spécialement vis-à-vis des humbles et des malheureux. J'ai cherché en un mot à rendre utile, à me montrer juste vis-à-vis de tous ceux qui ont fait appel à mon concours. Ai-je besoin de rappeler les principes politiques dont je n'ai cessé de m'inspirer ?

## Les vendanges

### A CASTELNAU-MONTRATRIER

De notre correspondant :

Nous voici en pleine période de vendange et la cueillette de nos magnifiques raisins se fait par un temps très favorable. La récolte sera, cette année, dans notre région, très abondante. Certes, les vignes victimes des gelées et de la grêle de l'année dernière ne donneront pas évidemment leur maximum de production, mais malgré tout on peut assurer que, dans notre commune, la quantité de vendange récoltée cette année, sera d'un gros tiers supérieure à celle de la moyenne annuelle.

Les raisins sont généralement très beaux et nous ferons des vins de qualité supérieure à la normale, ce qui est d'ailleurs très naturel, puisque les facteurs de formation du sucre, les rayons solaires, d'une part, et les feuilles de la vigne, d'autre part, n'ont pas fait défaut.

Le vin de 1934 sera donc d'excellente qualité et son degré sera plus élevé que d'habitude.

Pour la commune de Castelnaud-Montriat, la moyenne annuelle du vin récolté depuis six ans, qui était de 6.400 hectos, s'élèvera cette année certainement à plus de 8.500 hectos.

Cette augmentation sera à peu près la même pour les communes voisines.

Les particuliers qui, chez nous, achètent d'habitude de la vendange pour augmenter leur quantité de vin ou pour préparer un peu de vin ou de piquette pour leur consommation personnelle, trouveraient facilement la vendange qui leur est nécessaire, mais ils ont maintenant à payer à la recette buraliste un droit de 25 fr. environ par barrique de vendange, ce qui gêne les acheteurs. Le prix de cette vendange, droits non compris, varie de 70 fr. à 100 fr. la barrique.

Les prix des vins des années précédentes ont été, suivant leur degré et leur qualité, entre 250 et 300 fr. la barrique de 220 litres.

Les quantités libres de ces vins sont d'ailleurs très faibles, ce stock réduit sera d'un poids beaucoup moins lourd sur le marché des vins, mais il sera cependant nécessaire que le gouvernement prenne des mesures pour atténuer les effets de ce stock sur les cours.

### A DURAVEL

De notre correspondant :

Les vendanges. — L'activité règne dans les vignobles où jeunes et vieux coupent, coupent les raisins à qui mieux mieux.

Les cuivres se remplissent, car, malgré les atteintes de la grêle, la récolte sera avantageuse, étant donné la quantité extraordinaire qu'il y avait cette année, avant le cyclone.

La qualité sera inférieure, dit-on de toutes parts, pas d'alcool dans le vin, ce qui fatalement baissera les prix, vu que dans nos pays on vend généralement au degré ; en tous cas, le poids sert de base.

### P. T. T.

**M. Thomé**, commis principal des P.T.T., est nommé receveur à Bretenoux.

### Enregistrement

**M. Clermont**, receveur-contrôleur de 1<sup>re</sup> classe, à Bretenoux (poste supprimé), est nommé receveur contrôleur de 1<sup>re</sup> classe à Brou (Eure-et-Loir).

### Promotion

**MM. Gobillot**, Dagnac, lieutenants au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais, sont promus au grade de capitaine.

### Emploi réservé

**M. St-Larne**, ex-soldat du 9<sup>e</sup> d'infanterie (ancien régiment de Cahors), est nommé employé au magasin de l'habillement, à Bordeaux.

J'ai toujours suivi la politique du parti radical et radical-socialiste et, dès mon arrivée au Sénat, je me suis fait inscrire au Groupe de la Gauche démocratique radicale et radical-socialiste dont le programme est basé sur les idées de paix, de justice, de liberté et de progrès social. Ce programme a toujours été le mien, je fais du reste partie du Bureau du Groupe et de son Comité directeur depuis déjà un certain nombre d'années.

Avec l'unanimité de mes collègues du Groupe, je me déclare nettement hostile à toute idée de fascisme ou de pouvoir personnel.

Nous ne voulons de la domination d'aucun parti, ni de droite, ni d'extrême gauche, car l'une et l'autre nous conduiraient à une politique de désordre d'où sortirait une dictature quelconque que les vrais républicains ne sauraient accepter.

Dans la confusion générale et les dissensions intestines qui sévissent dans l'Assemblée du Monde, deux grands pays, la France et l'Angleterre, ont encore conservé leur liberté. Nous devons avoir la ferme volonté de tout faire pour la maintenir intacte. La gravité de la situation extérieure autant que nos difficultés intérieures nous imposent plus que jamais le devoir de conserver notre sang-froid, de garder notre raison afin que notre grand et admirable Pays ne soit pas à son tour précipité dans une aventure que tout le monde regretterait dans la suite et qui pourrait sombrer notre liberté.

C'est ce besoin d'ordre, de méthode dans le travail et de rappel aux sentiments du devoir qui m'ont fait accueillir avec satisfaction le ministère de trêve, d'union nationale présidé par le grand et digne Français : **Gaston Doumergue**, Républicain indéfectible, Républicain de toujours que je salue avec respect et reconnaissance.

Je lui ai accordé sans hésitation toute ma confiance, estimant que seul un gouvernement d'Union nationale, uniquement préoccupé des intérêts généraux de notre grande et belle France, pouvait nous permettre de traverser la difficile crise financière et économique qui étreint notre Pays au même titre, mais avec moins de gravité cependant, que les autres pays du monde.

Si vous me faites de nouveau confiance, je défendrai sans défaillance aucune, comme je l'ai du reste toujours fait, les intérêts de notre cher Canton et les principes politiques dont je me suis toujours réclamé et qui ont été tout récemment encore approuvés par une très grosse majorité des délégués sénatoriaux de notre département.

J'attends votre verdict avec calme et la conscience du devoir accompli.

Vive la République !

J. LOUBET,  
Sénateur du Lot, Maire de Figeac,  
Conseiller général sortant.

## Le beau voyage

C'est celui que Citroën, toujours égal à lui-même en matières d'initiative, organise à l'occasion du prochain Salon de l'Automobile qui se tiendra au Grand Palais du 4 au 14 octobre.

De la plupart des grandes villes partent des trains spéciaux pour cette merveilleuse excursion et le lendemain ils seront reçus aux Usines Citroën de Clichy, de St-Ouen et de Javel, où ils déjeuneront ; visiteront le Musée des Expéditions Citroën Centre-Afrique et Centre-Asie et gagneront finalement le Grand Palais où ils auront le loisir d'admirer la production automobile française de 1935.

Que voici donc un voyage intéressant et agréable !

Nous ajouterons enfin que les Usines Citroën, toujours soucieuses du plus grand agrément de leur clientèle, ont su s'assurer auprès des Compagnies de Chemins de fer une validité de 6 jours pour les billets de retour. Ceux de nos concitoyens qui profiteront de cette belle initiative pourront donc prolonger leur séjour à Paris à leur gré et regagneront notre ville par l'un quelconque des trains du service régulier.

Nous terminerons en indiquant que le prix forfaitaire pour cette merveilleuse excursion est de 370 fr., défiant absolument toute concurrence. Nous ne saurions donc trop conseiller à nos lecteurs de se hâter de prendre tous renseignements à la succursale des Usines Citroën, quai Cavaignac, à Cahors, qui se fera un plaisir de leur réserver une place pour le départ qui aura lieu le 3 octobre, à 9 heures du matin.

### Pour la réparation des calamités agricoles

Nous avons publié récemment le texte d'une lettre adressée à **M. René Besse**, par le Ministre de l'Agriculture et dans laquelle **M. Queuille** indique les importantes mesures qui viennent d'être prises pour le redressement de la situation en ce qui concerne la répartition des allocations de solidarité pour la réparation des calamités agricoles.

Il résulte cependant des renseignements fournis, comme par exemple, au député de Cahors par **M. le Ministre de l'Agriculture**, que dans bon nombre de communes, plusieurs propriétaires sinistrés n'ont pas fait parvenir à l'Administration le certificat de non-imposition de l'impôt sur le revenu dont la production est obligatoire.

**M. René Besse** se permet de rappeler à **MM. les Maîtres de l'arrondissement de Cahors** les dossiers de ces sinistrés ne pourront être examinés par la Commission de répartition que pour autant que ces derniers enverront d'urgence le dit certificat à : **M. le Ministre de l'Agriculture (Service des Calamités agricoles)**, 46, rue de Varenne, Paris 7<sup>e</sup>.

**Concours agricole de Montauban.**  
A l'occasion du Concours Agricole de Montauban (5-6-7 Octobre 1934) des billets spéciaux d'aller et retour de toutes classes à demi-tarif et minimum de perception de : 12 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 8 fr. en 2<sup>e</sup> classe et 5 fr. en 3<sup>e</sup> classe pour les adultes ; 6 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 4 fr. en 2<sup>e</sup> classe, 3 fr. en 3<sup>e</sup> classe pour les enfants de 3 à 7 ans ; sont délivrés pour Montauban les 6 et 7 Octobre 1934 au départ de toutes les gares des sections de lignes de : Realville à Cahors, Montrochau à Lexos, Nolh à St-Sulpice (Tarn), Castelnaud-Estretefonds à Toulouse, Castelsarrazin à Agen et à Beaumont-de-Lomagne, ainsi qu'au départ des gares de Vindrac et Laguépie. Validité de ces billets : le jour de la délivrance.

Pour tous renseignements s'adresser aux gares intéressées.

### Armée

Sont désignés pour servir au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais, le colonel **Barfety**, du 14<sup>e</sup> régiment et le lieutenant-colonel **Couraux**, attendu d'Indochine.

**M. le médecin-capitaine Boutreau**, du 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais, est affecté en Indochine ; le médecin **Bergonniou**, du 16<sup>e</sup> sénégalais, est affecté à Madagascar.

Le médecin-commandant **Gaulène**, rentré d'Afrique équatoriale française, est affecté au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais.

### Postes

**M. Marcellé**, facteur des Postes à St-Dauphny, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

## EDEN

JEUDI et SAMEDI (en soirée)  
DIMANCHE (matinée et soirée)  
Deux grands films parlants  
TITANS DU CIEL  
180 avions — 3 dirigeables  
Le film de l'immensité  
Les plus étonnantes prouesses  
FILS DE RADJAH  
AVEC  
RAMON NOVARRO  
L'Inde mystérieuse devant la civilisation orientale.

La plus sentimentale histoire d'amour.  
De la qualité, des prix  
Mandelli  
Cahors  
Vagabond

La gendarmerie de Cajarc a mis en arrestation le nommé **Jean-Claude Chalfard**, 46 ans, sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage et défaut de carnet anthropométrique.

Il a été conduit à Cahors et écroué à la prison.

## Cour d'Assises du Lot

### Audience du 25 septembre (Suite)

**Coups et blessures volontaires**  
Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, de la première partie de l'audience.

Après la lecture de l'acte d'accusation, **M. le Président** procède à l'interrogatoire de l'accusé **Béziat**.

**Béziat** est un homme de taille moyenne ; il paraît robuste. Sa physiologie est plutôt sympathique. Il est tout ému et il pleure durant tout l'interrogatoire. Aux questions du Président, il répond par oui ou par non, mais il proteste contre le reproche qu'on lui fait d'être avare, même à l'égard de sa femme. « Je ne lui ai jamais rien refusé », dit-il.

Toutefois, il reconnaît qu'il a eu des discussions d'intérêt avec ses beaux-parents. Il raconte la scène violente du drame. Il fut provoqué, dit-il, par l'attitude de son beau-père, **M. Grangé**, qui lui refusait la soupe, en lui disant : « Va manger là où tu travailles ».

Il regrette son acte et demande pardon à son beau-père « du mal qu'il lui a fait ». **Béziat** pleure à chaudes larmes.

L'interrogatoire terminé, il est procédé à l'audition des témoins.

**M. Rouquie**, maréchal des logis de la gendarmerie de Gourdon, a recueilli les déclarations de **Béziat** quand il vint se constituer prisonnier. L'enquête qu'il a faite sur le compte de **Béziat** lui est très favorable. C'est un travailleur, un honnête homme, jouissant de la sympathie de ceux qui le connaissent.

Le gendarme **Aymard** fait une déposition identique.

**Mme Béziat**, la femme de l'accusé, est appelée. Elle est très émue et il faut que le Président lui pose des questions auxquelles elle répond nettement.

Elle « n'en veut pas à son mari », et elle demande au jury de lui pardonner et de l'acquitter pour reprendre la vie commune.

**M. Basile Grangé**, le beau-père et la victime de **Béziat** vient déposer. Il raconte la scène du drame. Mais, aussitôt, il ajoute : « Il a frappé sur le moment de la colère. Il n'avait pas la soupe prête. Il n'a pas eu l'intention de me tuer. Il était un peu violent, s'il ne l'avait pas été, il ne serait pas allé chercher la hache. »

Le Président : « Votre gendre vous accuse d'être avare. » **Grangé** répond : « Oh ; non ! Chaque fois que je faisais un achat d'un chapeau, par exemple, j'en prenais deux, un pour lui et un pour moi. Il a agi sur un moment de colère, mais il a bien regretté son acte. »

**Béziat**, debout, écoute et pleure.

**Mme Grangé**, la belle-mère de l'accusé est entendue, et tout d'abord, elle déclare : « Je n'ai rien à dire qu'à demander pardon et l'acquiescement de mon gendre. Je n'ai pas vu la scène du drame. Je suis arrivé quand c'était fini. Je ne sais pas ce qui s'est passé. »

Le Président : « Oui, mais votre mari a un bras en moins ! »

Le témoin répond : « Eh oui, ce qui se voit, ne se cache pas ! Mais j'affirme que mon gendre ne l'a pas fait exprès. Il s'en plaint. Ainsi, quand je suis arrivé, il a poussé un cri : « Oh ! » Il voulait dire qu'il regrettait son acte. Mon gendre était vil. »

Le Président : « Il était à peu au gain ? »

Le témoin : « Tout le monde aime l'argent, moi aussi. »

Des témoins à décharge sont entendus : tous sont d'accord pour faire l'éloge de **Béziat** qui est un honnête homme, un bon garçon.

**Béziat**, toujours debout, pleure et remercie les témoins : **MM. Franconol**, ancien maire de Peyrilles, **Rougier**, cultivateur à Peyrilles, **Desplats**, de Peyrilles, **Delmas**, chauffeur d'auto ; **Admiral**, de St-Germain ; **Cazes**, de Peyrilles ; **Franconol**, propriétaire à Peyrilles, **Lamouroux**, de Saint-Clair.

Les dépositions des témoins terminées, **M. Combaldien**, procureur de la République, prononce un réquisitoire modéré. Il ne s'oppose ni aux circonstances atténuantes, ni à l'application de la loi de sursis.

**M<sup>r</sup> Tassart** présente la défense de **Béziat**.

Après une délibération d'un quart d'heure à peine, le jury rapporte un verdict négatif.

En conséquence, la Cour prononce l'acquiescement de **Béziat**.

**Audience du 26 septembre**  
**FAUX ET USAGE DE FAUX**  
Mercredi matin, a été appelée l'affaire du sieur **Jean Vispalé**, 48 ans, ancien notaire et ex-suppléant du juge de paix à Cazabon (Gers), inculpé de faux et d'usage de faux.

**M. Oriol**, procureur de la République, soutient l'accusation. **M. Naples**, du barreau de Condom, est au banc de la défense.

**M<sup>r</sup> Roujoux**, avocat à Condom se présente pour la partie civile.

Après la constitution du jury et l'appel des témoins (il y en a 32), lecture de l'acte d'accusation est donnée par **M. Pécharmant**, commis-greffier.

Acte d'accusation

Il résulte de ce long document que le 29 novembre 1933, le sieur **Vispalé** Jean-Eugène, notaire à Cazabon (Gers), et suppléant du juge de paix du dit canton, se présenta au Parquet de Condom, déclarant avoir commis, dans l'exercice de ses fonctions de notaire, des détournements importants. Une information fut aussitôt ouverte pour abus de confiance qualifiée et cet ancien officier ministériel fut placé sous mandat de dépôt.

Vispalé fut, en outre, inculpé de faux en écritures publiques et usage de faux. 18 faux lui sont reprochés.

Voici la liste des faux et abus de confiance commis par **Vispalé**, au préjudice :

1<sup>o</sup> du sieur **Badouret**, propriétaire à Créon d'Armagnac, une somme de 175.150 fr., qui lui avait été remise à titre de mandat, à charge par lui d'en faire un usage ou un emploi déterminé ;

2<sup>o</sup> de la demoiselle **Cabanne**, demeurant à Paris, une somme de 7.500 fr. 50 ;

3<sup>o</sup> du sieur **Carcassès**, négociant à Carcassonne, une somme de 121.000 fr. ;

4<sup>o</sup> du sieur **Castan**, cultivateur et de la dame **Pallaruel** Florentine, domiciliés à Cazabon, une somme de 26.410 fr. ;

5<sup>o</sup> du sieur **Dalles**, propriétaire à Castels, une somme de 4.000 francs ;

6<sup>o</sup> du docteur **Druillet**, médecin à Cazabon, une somme de 47.000 francs ;

7<sup>o</sup> du sieur **Flous**, chiffonnier à Cazabon, une somme de 19.543 francs ;

8<sup>o</sup> du sieur **Fortune**, à Parleboscq, une somme de 2.495 francs ;

9<sup>o</sup> du mineur **Joseph Poissonnier**, une somme de 363.018 fr. 05 ;

10<sup>o</sup> du sieur **Laberdaudrie**, tuilier à Cazabon, une somme de 5.400 francs ;

11<sup>o</sup> du sieur **Lamarque**, boulanger à Cazabon, une somme de 5.000

# CAHORS

## REVISION DU CADASTRE

Le directeur des contributions directes du département du Lot vient d'adresser à M. le Procureur général, à Agen, la dépêche ci-après, qui a été notifiée aux notaires du département du Lot :

« En vue d'assurer l'application de la loi du 17 mars 1898, article 95, dont les dispositions, aux termes de l'article 8 de la loi du 16 avril 1930 doivent entrer en vigueur au fur et à mesure de l'achèvement des opérations foncières, j'ai l'honneur de vous notifier que les nouveaux documents cadastraux sont actuellement en service dans les 63 communes, dont les ci-jointes.

« Liste des communes du Lot dans lesquelles de nouveaux documents cadastraux sont actuellement en service :

« Anglars-Juillac, Arcambal, Aujols, Beaumet, Belmont-Sainte-Foi, Bergant, Bouziès, Cadrien, Calamane, Cambouli, Carayac, Cassagnes, Castelfranc, Cras, Cornac, Cuzac, Escamps, Espère, Flaujac-Poujols, Fontanes-du-Causse, Cambes, Fournagnac, Frontenac, Ginouillac, Goujoux, Grézels, Laburgade, Lacapelle-Cabanac, Lagardelle, Lamadeleine, Larroque-des-Ares, Larroque-Toirac, Lamothé-Cassel, Lantès, Lebrail, Mercuès, Milhac, Montamel, Montlauzun, Nuzéjols, Parnac, Pescadoires, Pomarède, Rouffillac, Rudelle, Sabadel-Lantès, Saint-Caprais, Saint-Cirac-Madelon, Sainte-Croix, Saint-Laurent-Lolmie, St-Martin-de-Vers, St-Matré, St-Sauveur-la-Vallée, Saux, Sauzet, Soullomès, Teyssie, Tour-de-Faure, Touzac, Ussel, Uzech, Valrouffé, Vire. »

## Mort subite

Mercredi, les voisins de Mlle Bergues, demeurant à Espère, ne la voyant pas de toute la journée, se rendirent chez elle.

Mlle Bergues, était étendue sur le lit et ne donnait pas signe de vie. M. le docteur Bèze, appelé, constata le décès et conclut à une mort naturelle.

## Mutilés du Travail

Les Mutilés et Invalides du Travail (sections de Cahors), sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche, 30 septembre, à 9 heures, à la Bourse du Travail, place Roussau. — Le Secrétaire.

## Obsèques

Nous avons appris avec regret la mort de M. Henri Brassac, retraité de la gendarmerie, décoré de la médaille militaire, décédé à l'âge de 68 ans. Depuis qu'il avait pris sa retraite, M. Brassac habitait dans le faubourg de Cabessut, où il était très connu et estimé.

Ses obsèques ont été célébrées, jeudi matin, à 9 heures, au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à Mme Brassac, à la famille les nos sincères condoléances.

## Plainte

M. Laplace, d'Aynac, passait avec son char attelé d'une paire de bœufs, dans la propriété de M. Estival. Celui-ci ordonna à M. Laplace de faire demi-tour. M. Laplace continua son chemin. Une dispute éclata, suivie d'une rixe.

M. Estival reçut plusieurs coups de pied. Il a porté plainte, et a produit un certificat médical.

Une enquête a été ordonnée.

## Auto contre moto

Dimanche, dans l'après-midi, une moto pilotée par M. Laval, de Souillac, a été heurtée par une auto, à Cressensac. M. Laval a été gravement blessé à une jambe et a eu un bras fracturé. Il a été conduit dans une clinique de Brive. L'amputation du pied a été jugée nécessaire.

## Camion contre auto

L'auto de M. Fournié, boucher à St-Denis-Catus, a été accrochée par un gros camion, appartenant à M. Prunier, entrepreneur de transports au Vigan. L'auto a été très abîmée.

## Numéros illisibles

Les numéros de la camionnette de M. Delsol, du Vigan, étaient illisibles. Procès-verbal a été dressé.

## Auto contre auto

Une auto pilotée par M. Barsagol, du Crédit Lyonnais est entrée en collision avec une autre auto, à Figeac. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

## Heurté par une auto

L'auto de M. Peyre, de Calviac, a heurté M. Mathieu, négociant à Sarlat, qui a été assez gravement blessé.

## Défaut d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à sa moto, procès-verbal a été dressé à M. Verdès, de Vayrac.

## Défaut de feu rouge

Procès-verbal a été dressé à M. Fulvi, de Martel, pour défaut de feu rouge à l'arrière de son auto.

## Défaut de plaque

Pour défaut de plaque de contrôle à son vélo, procès-verbal a été dressé à Mlle Maleville, de Calvignac.

## Défaut de plaque d'identité

Pour défaut de plaque d'identité à son vélo, procès-verbal a été dressé à M. Redoulès, de St-Germain.

## Double contravention

M. Sabatier, entrepreneur de battage à Pinsac, avait laissé sur la route sa batteuse agricole, dépourvue d'éclairage. Les gendarmes lui ont dressé contravention pour stationnement interdit et pour défaut d'éclairage.

## Défaut de plaque d'identité

Pour défaut de plaque de contrôle à son vélo, double contravention a été dressée à M. Tocaven, de St-Chamand.

## Défaut de visa

Emilio Igrini s'est vu dresser contravention pour défaut de visa de sa carte d'identité d'étranger.

# Les Sports

## LUZETCH.

L'Union Sportive Luzéchoise ouvrira la saison de rugby 1934-35 le 7 octobre en recevant sur son terrain l'équipe première de Gourdon.

En attendant cette date les joueurs sont invités à aller s'entraîner tous les dimanches, sur le terrain de Tréscols.

Le premier galop fut fait le dimanche 15 septembre. Malgré le nombre restreint de joueurs nous avons constaté avec plaisir que les lignes arrières, au complet, de notre quinze, avaient gardé la belle allure qu'elles avaient manifesté pour le match de championnat.

Le Bureau invite les jeunes gens qui désirent faire du rugby à venir se faire inscrire au plus tôt au siège de la Société. Une seconde équipe est en voie de formation.

## Arrondissement de Cahors

### Castelnau-Montriat

Reentrée des classes. — La rentrée des classes dans toutes nos écoles publiques est fixée au lundi 1<sup>er</sup> octobre. Les parents ont le plus grand intérêt à envoyer leurs enfants dans nos écoles dès le début de l'année scolaire.

Nous rappelons que l'excellent maître, M. Elie Drillières, est le nouveau Directeur de l'école laïque de garçons de Castelnau-Montriat.

M. Couderc, de Prayssac, auquel nous souhaitons une cordiale bienvenue, vient d'être nommé instituteur-adjoint à la dite école.

Les vendanges. — Lire à la « Chronique du Lot ».

### Catus

Les vendanges. — Les vendanges tirent à leur fin. D'une manière générale le rendement sera supérieur à celui qu'on aurait pu prévoir après la grêle du début de l'été.

Les rares vignes épargnées ont une récolte magnifique. Partout le raisin est de belle qualité, le grain gros et juteux et l'on peut espérer que le rendement en vin sera abondant.

Dans la perception. — Notre compatriote M. Massabie Charles, percepteur à Arronède (Gers), vient d'être nommé à Laruns (Basses-Pyrénées), son poste précédent ayant été supprimé par application des décrets-lois.

### Les Junies

Chute. — M. Alhalès, des Levades (commune des Junies), portait de la vendange, quand ses pieds ayant glissé, il tomba à la renverse et se

blessa à l'épaule. Plusieurs jours de repos seront nécessaires pour la guérison.

### Luzech

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

### Caillac

Il a été sauvé ! — Un cochon, échappé de son étable, appartenant à Mme Vertut, propriétaire à Caillac, tomba dans le puits qui se trouve dans la propriété. On réussit à l'en sortir.

### Puy-l'Évêque

Tournée électorale. — M. le D<sup>r</sup> Rouma, maire de Puy-l'Évêque, conseiller général sortant, sollicita de nouveau le renouvellement de son mandat.

Il sera dans les communes suivantes le dimanche 30 septembre, aux heures ci-après (heure solaire) : Pescadoires, 8 h. ; Grézels, 9 h. ; Floressas, 10 h. ; Sérignac, 11 h. ; Mauroux, midi ; Lacapelle-Cabanac, 12 h. 30 ; Vire, 2 h. du soir ; Touzac, 3 h. ; Soturac, 4 h. ; St-Martin-le-Redon, 5 h. ; Montcabrier, 6 h. ; Duravel, 7 heures.

Dans chacune de ces localités, M. Rouma rendra compte de son mandat.

### Duravel

Fête patronale. — Nous avons le plaisir de faire connaître que l'Union Sportive Duravelloise a accepté la proposition de M. le Maire au sujet de l'organisation de la fête patronale des 21, 22 et 23 octobre.

On sait le succès de cette jeune société, qui, sous la diligente direction de M. Marc Buge, négociant en vins, a manifesté à diverses occasions un entrain et une solidarité qui lui assurent une vitalité à toute épreuve. Nul doute que sous son autorité exclusive, la fête prochaine ne soit des mieux réussies, car c'est bien à la jeunesse que va le succès, surtout quand il s'agit de fêtes.

Nous offrons donc tous nos vœux à l'Union Sportive Duravelloise qui trouvera dans l'organisation de nos fêtes d'octobre la meilleure occasion d'inaugurer sa prochaine campagne par des réjouissances publiques qui contribueront, à la fois, à la renommée de notre fête patronale et à la vitalité de la jeune société.

Les vendanges. — Lire à la « Chronique du Lot ».

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Tribunal correctionnel. — Président : M. Mijoulet ; ministre public : M. Combaldieu ; greffier : M. Granie.

Au début de l'audience le Tribunal reçoit la prestation de serment de M<sup>rs</sup> Pierre Bertrand, avocat, nommé suppléant du juge de paix de Figeac-Ouest, en remplacement de M. Manville.

Police des chemins de fer. — Marceau-Henri-René Rochy, 27 ans, journalier à Lacapelle-Marival, comparait sous l'inculpation d'infraction à la police des chemins de fer. Le Tribunal le condamne à 25 fr. d'amende, aux dépens et au minimum de la contrainte par corps.

Coups. — René-Arsène Vergne, 30 ans, cultivateur à Sousserac, est inculpé de coups et blessures. Le Tribunal procède à l'audition des témoins et renvoie l'affaire à l'audience du 16 octobre.

### Cajarc

Enregistrement. — M. Maurel, receveur contrôleur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé par M. Meulet, auquel nous réservons le meilleur accueil. C'est avec peine que nous apprenons le départ de M. Maurel, créateur du Syndicat d'initiative de la région de Cajarc, qu'il n'abandonnera certainement pas. M. Maurel laisse à Cajarc le meilleur souvenir d'un fonctionnaire aimable et obligeant, comme il serait à désirer qu'ils le fussent tous.

Au pont de Cajarc. — Nous sommes heureux d'apprendre que l'Administration se décide à installer au pont de Cajarc un instrument enregistreur donnant à tout moment la hauteur d'eau et en temps le crue le diagramme de celle-ci. En 1893, M. Julidière, ingénieur ordinaire du service spécial du Lot et moi, avions proposé cette installation que nous estimions indispensable, en remplacement d'échelons difficiles à voir et souvent dangereux à observer. M. Bergot, ingénieur en chef, s'y opposa et la proposition n'eut pas de suite. Heureusement que son successeur n'a pas peur de ce qui est nouveau et utile. — P. VINCENT, Ancien subdivisionnaire du Lot.

### St-Laurent-les-Tours

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme veuve Rougié, décédée à l'âge de 71 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Foire. — Cours moyens pratiqués à la foire du 22 septembre 1934 : Bœufs de boucherie, 120 à 150 fr. ; bœufs de travail et d'élevage, 120 à 130 fr. ; les 50 kgr. moutons de boucherie, 3 à 3 fr. 50 ; agneaux de boucherie, 3 fr. 50 à 4 fr. 25, le kgr. ; porcs de charcuterie, 190 à 210 fr. les 50 kgr. ; porcelets, 90 à 150 fr. la pièce, selon qualité et grosseur.

Poulets de grain, 4 fr. 50 à 5 fr. ; Poullets, canards, dindes, 5 à 5 fr. 50 ; Lapins domestiques, 2 fr. à 2 fr. 50 ; Lièvres, 5 fr. ; Lapins de garenne, 4 fr. ; le tout, la livre ; Perdreaux, 10 à 12 fr. pièce ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; Oies pour engraisser, 35 à 50 fr. la paire ; Avoine, 25 fr. le sac de 80 litres ; Châtagnes, 0 fr. 50 la livre ; Pommes de terre, 0 fr. 30 la livre ; Choux pomés, 0 fr. 75 à 1 fr. ; Salades, 0 fr. 25 à 0 fr. 40 l'une.

### Gramat

Football. — Dimanche 30 septembre, à 15 h., au Parc des Sports, ouverture officielle de la saison. Pour ce premier match, notre société a fait appel à l'Avion Cadurcien.

### Fontanes-du-Causse

Obsèques. — Dimanche ont été célébrées les obsèques de M. Pierre Gros, décédé à l'âge de 50 ans. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a témoigné de vives sympathies à Mme Gros, à son fils et à la famille.

### St-Germain-du-Bel-Air

Foire. — Notre foire du 25 n'a pas eu son importance habituelle, malgré le beau temps, les cultivateurs étant occupés aux vendanges et aux nombreux travaux de la saison.

Principaux cours pratiqués : bœufs de boucherie, de 130 à 170 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.500 à 3.500 fr. la paire ; bouvillons, de 1.500 à 2.000 fr. ; beaucoup de porcelets, qui tous ont été vendus à de bons prix ; poulets de grain, de 4,50 à 5 fr. ; poules, de 4 à 4 fr. 50 ; canards, 4 fr. 50 ; lapins domestiques, de 1,50 à 2 fr., le tout à la livre ; œufs, 4 fr. la douzaine ; oies d'élevage, de 70 à 90 fr. la paire.

Beaucoup de légumes à de très bas prix.

### Concorès

Démission du Conseil municipal. — Pour protester contre la mauvaise répartition qui a été faite pour les allocations de calamités atmosphériques, 10 membres du Conseil sur 11, ont envoyé leur démission au Préfet. La population approuve pleinement ce geste de protestation et se range en entier derrière les démissionnaires.

Permis de chasse. — Il a été distribué 28 permis de chasse contre 35 en 1933. Naissance. — Un garçon, leur quatrième, est né chez les époux Bordes, domiciliés à Biarques. Nos vœux au nouveau-né, et nos félicitations aux parents.

## CHEZ NOS VOISINS

### EN CORRÈZE

Accident mortel d'auto. — Vendredi, vers 15 heures, M. Delbos, directeur de l'Asile de Rabès, commune de Cornil, et assurant actuellement l'intérieur au préventorium de Servières, revenait de cette dernière localité dans son automobile.

Il passait sur la route nationale n° 120, lorsque, à 300 mètres environ au nord de Forges, la voiture entra en collision avec un camion de l'entreprise Vergne, de Sexles.

Dans le choc, extrêmement violent, M. Delbos fut tué sur le coup.

### ▲

Mort de M. Molènes député de la Dordogne

M. Marc de Molènes, député de la Dordogne, est décédé lundi matin, à Paris, dans une clinique, des suites d'une longue maladie.

Avocat et journaliste, le défunt avait été secrétaire de la conférence des avocats du barreau de Paris et avait collaboré notamment au journal « Le Temps ». Il avait été élu député de la Dordogne, circonscription de Périgueux, au mois de mai 1932. Il siégeait au groupe des républicains socialistes et socialistes français.

M. Marc de Molènes avait fait partie comme secrétaire du bureau de la Chambre des députés.

## LE 9 OCTOBRE

# Prochain Tirage de la LOTERIE NATIONALE

Jusqu'au jour du Tirage on trouvera des Billets au Ministère des Finances (Pavillon de Flore)

240 MILLIONS DE LOTS Plus de 11% de Billets Égants !

## RENSEIGNEMENTS

### Les indemnités pour calamités agricoles

Le ministère de l'agriculture communique la note suivante :

« Plusieurs journaux se sont fait l'écho de protestations qui se sont élevées parmi les agriculteurs éprouvés par les calamités agricoles au sujet du mode de répartition des allocations de solidarité attribuées par application de la loi du 31 mars 1932 du décret du 7 avril 1933 et de l'arrêté du 13 avril 1933.

Il est hors de doute que le montant de l'allocation, calculé suivant les dispositions contenues dans ce décret et cet arrêté dépend surtout de l'importance des pertes par rapport à la valeur moyenne de l'ensemble des produits de l'exploitation dans une année normale. En outre, ce montant augmente suivant une progression très rapide lorsque les dégâts affectent la presque totalité des produits de l'exploitation.

Cette méthode, à la vérité un peu compliquée, est susceptible dans certaines conditions de défavoriser certains agriculteurs sinistrés, notamment dans les régions de polyculture. Aussi, en vue de donner satisfaction aux vœux nombreux et légitimes exprimés tant par les intéressés que par leurs représentants qualifiés et les assemblées locales, le ministre de l'agriculture a-t-il décidé de réunir très prochainement la commission plénière de répartition et de procéder à brève échéance à une refonte des textes susvisés dans un but de simplification et d'équité. Dès que les nouveaux textes, dont l'étude est sur le point d'être terminée seront promulgués, une répartition complémentaire interviendra s'il y a lieu.

D'autre part, des mesures ont été prises en vue d'accélérer l'examen des demandes présentées pour cette dernière année et qui s'élevaient à 132.428 dossiers, de sorte que le travail de répartition des allocations de solidarité au titre de l'année 1934 pourra se faire dans un délai aussi rapproché que possible.

### Le nouveau règlement de la Loterie Nationale

L'« Officiel » publie le règlement de la loterie nationale. Ce document prévoit notamment que les tranches seront de un million de billets, ceux-ci étant numérotés de un à un million. Les séries sont supprimées.

Les lots atteignent 60 millions par tranche. Les gros lots seront composés de un lot de deux millions et demi ; cinq lots de un million et cinq lots de 300.000 francs.

Pour les gros lots, il sera procédé à un tirage séparé pour chacun d'eux.

### Accidents du travail

Les prix de journée d'hospitalisation dans les hôpitaux du Lot, des victimes d'accidents du travail, bénéficiaires de la loi du 6 juillet 1920, ont été fixés avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1934 :

Pour Cahors, à 26 fr. 95 ; pour Figeac, à 26 fr. 65 ; pour Gourdon, à 18 fr. 85 ; pour Puy-l'Évêque, à 16 fr. 60 ; pour St-Céré, à 18 fr. 85.

### URGENT, CAUSE DÉPART

Très joli faux-cabriolet

4 places, B-14 G, parfait état à vendre : 4.250 fr., samedi avant midi ESPÉRET, MONTFAUCON (Lot)

# DÉPÊCHES

Paris, 11 heures 10.

### Raid d'aviation

Le courrier postal aérien « Amérique Sud-France » qui a quitté Natal le 25 septembre, à 4 heures 41, à bord de l'avion « Arc-en-Ciel », jusqu'à Port-Etienne, est arrivé à Paris, ce matin, à 6 h. 15, ayant accompli le voyage en 49 heures 35.

### Etat de santé inquiétant du roi d'Égypte

Le Caire. — Le roi Fouad I<sup>er</sup> d'Égypte serait dans un état inquiétant, à la suite d'une récente maladie.

### Deux cadavres dans le rapide Paris-Vintimille

Dans un wagon de 1<sup>re</sup> classe du rapide Paris-Vintimille, qui est arrivé, ce matin à Paris, on a trouvé les cadavres de deux hommes dont l'identité n'est pas encore établie. On suppose que l'un a tué l'autre et s'est suicidé ensuite. La police enquête. Les victimes seraient des étrangers.

Le crime a été découvert en gare de Montgeron-Crosne.

### La Quintonine

n'est pas plus chère

Le succès de la Quintonine, extrait tonique concentré avec lequel on prépare soi-même un litre d'excellent vin fortifiant, a fait naître un grand nombre d'imitations qui n'ont ni la même formule, ni les mêmes effets et coûtent aussi cher, car la Quintonine en raison de sa grande vente, vaut seulement 4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

### Tués avec un couteau

Ne tuez pas vos Poux à coups de couteau : employez la Marie-Rose c'est plus facile. Pour tuer les Poux, vite et sans danger, employez la Marie-Rose, liquide végétal parfumé, 3 fr. 80 le flacon. Pharmac. Herbor.

### Allons-y tous !

— Où ?  
— Mais à Espère, « AU SANS FAÇON ». C'est là, qu'aura lieu, dimanche 30 septembre, la fête annuelle des Vendanges. Il y aura grand bal, avec un orchestre inlassable. Grands et petits viendront nombreux, car ils savent qu'on s'y amuse et qu'ils y passent toujours une agréable journée.

Aux Amateurs : Pour clôturer la fête, grand réveillon des castagnos et de bi noubel. Allons les Amis, à dimanche 30 septembre, rendez-vous à Espère.

### Un Meunier

à meules est demandé

S'adresser : Bureau du Journal

### Appartement à louer

6 pièces rue Maréchal-Foch, eau, gaz, électricité S'adresser à Mme COURSE CABAZAT-CAHORS

### A VENDRE

### Terrain à bâtir

vue splendide à partir de 9 francs le mètre S'adresser aux Bureaux du Journal

# PERNOD EXPORT

Feuilleton du « Journal du Lot » 14

# LES DEUX IDOLES

PAR

J.-JOSEPH RENAUD

III

Avec autant de prudence les Débats s'en tenaient à donner une liste, forcément approximative, des meurtriers commis depuis cinquante ans en France et dont on n'avait pas découvert les auteurs ; la conclusion, qui ne compromettrait vraiment pas le grand journal de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, était celle-ci : L'affaire Chalonnat semble devoir ajouter une unité à cette liste.

L'Information affirmait que l'hypnotisme collectif suffisait à tout expliquer :

« Le meurtrier, un nègre, sans doute, est resté dans le studio, et quand on a enfoncé la porte personne n'a vu parce que toutes les personnes présentes se sont trouvées, à leur insu, hypnotisées.

« Justement, dans une très curieuse étude que notre très distingué confrère, M. Brécourt, va publier dans la Revue Mauve, M. Chalonnat a déclaré que les sorciers noirs excellent à provoquer des hallucinations collectives, et cela sans gestes, sans paroles, et y donne des exemples extraordinaires de leur puissance et de leur adresse à ce sujet.

« Donc, il est permis de croire que les témoins qui affirment qu'il n'y avait personne dans le studio lorsqu'on a enfoncé la porte avaient subi une influence hypnotique et qu'ils ont vu l'ensemble de la scène autrement qu'elle n'était en réalité.

« Pour que cette explication soit complètement plausible, il suffit d'admettre que nos hypnotiseurs européens, dont certains provoquent à volonté l'hallucination collective, mais seulement en quelques personnes, soient moins forts que les hypnotiseurs nègres.

« Rappelons que certains sorciers, dans le présent et dans le passé, auraient vainement eu, à l'avis d'irréductibles témoins, la faculté de se rendre invisibles ; la vérité, c'est qu'ils avaient tout simplement celle d'imposer à la foule une hallucination visuelle d'où ils étaient exclus. Ils étaient là, mais on ne les voyait pas. »

Selon l'Echo de Paris, c'était le cas

ou jamais d'en revenir à l'ancienne pratique de l'exorcisme :

« L'Eglise, au moyen âge, en savait plus que nous sur le sujet qui passionne actuellement Paris et la France ; car beaucoup de nos plus éminents prélats avaient profondément étudié la sorcellerie, afin de trouver contre elle des moyens de défense.

« Ils ne la considéraient pas du tout, loin de là, comme un simple mensonge destiné à abuser les naïfs et à faire des dupes. Ils ne niaient ni sa réalité, ni sa puissance ; ils la combattaient parce qu'elle poursuivait toujours des fins coupables.

« Il ne faudrait pas croire que parce qu'ils parlaient de « démons » ils avaient de la sorcellerie une conception naïve ; par ce mot « démons », ils désignaient : primo, pour le populaire les collaborateurs de Satan, et, secundo, pour l'élite, toutes les forces mauvaises — qui existent aujourd'hui comme elles existaient alors... »

Et l'Echo de Paris concluait ainsi :

« Pourquoi ne pas procéder à la cérémonie de l'exorcisme dans la maison où M. Chalonnat a été si mystérieusement assassiné ?... Ceux qui, il y a dix siècles, instituaient cette cérémonie, étaient des experts en ce qui concernait l'occu-

lisme ; pourquoi ne pas utiliser leur expérience ?... »

**GRANDE MAISON DE TEINTURE NETTOYAGE**  
de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...  
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.  
Teintures de fourrures, Nettoyage d'ameublements, etc...  
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS  
Travail soigné  
Dépôt pour Cahors :  
**Madame Louis BONNET**  
3, rue des Capucins

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS**

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-quatre septembre mil neuf cent trente-quatre,  
Il a été extrait ce qui suit :  
« Le Tribunal déclare le sieur GUINOT Jean, distillateur, demeurant à Cahors, 17, rue des Capucins, en état de liquidation judiciaire ;  
« Fixe provisoirement à vingt-deux septembre mil neuf cent trente-quatre, la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa liquidation ;  
« Nommé Monsieur F. GAGNAYRE, Juge-Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation pour la gérer et l'administrer conjointement avec le débiteur, sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire »  
Pour extrait conforme :  
Le Greffier :  
E. SOULAS.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

**FOURRURES ROBES - MANTEAUX**  
Réparation  
Transformation de Fourrures  
ACHAT DE SAUVAGINE  
Fouine - Putois - Renard  
**Mme BARDY**  
14, rue Maréchal Foch  
CAHORS

**LA SÉQUANAISE**

Au tirage du 14 Septembre de la SEQUANAISE CAPITALISATION, entreprise privée régie par la loi du 19 Décembre 1907, il a été distribué 4 Millions 118.000 francs dont 4.002.000 francs au tarif W (durée maxima 32 ans ; valeur de rachat garantie après 2 ans) et le surplus aux autres tarifs.  
Parmi les adhérents bénéficiaires de ce tirage, nous comptons sept de nos concitoyens habitant les départements du LOT et circonvoisins.  
Ont immédiatement touché :

- 30.000 francs Mlle JOUSSELIN à Sainte-Eulalie-d'Ans (W. P. U. 93.550 à 554).
  - 12.000 francs Mme Vve SEYRAT à Donzillac (W. P. U. 93.555 et 556) M. MAZET E. à Capdenac (W. 2.506.012 et 013).
  - 6.000 francs M. CLERJOU à Miramont de Guyenne (W. P. U. 75.940). — Mlle ALBESSARD à Cheylade (W. 394.145) — M. DELBOS à Arpajon-sur-Cère (W. 394.146).
  - 1.000 francs M. LAPORTE F. à Cahors (C. 1.103.314).
- La Séquanaise remet ou envoie gratuitement aux intéressés sur leur demande la liste officielle des numéros désignés par le sort avec, en regard, les numéros des titres remboursables.  
Les tirages mensuels publics ont pour objet la répartition de 70 % des bénéfices distribués aux porteurs des titres émis avec participation dans les conditions prévues à l'art 55 des Statuts et ne comportant pas plus de deux mensualités impayées. Ils se font au Siège Social, 4, rue Jules-Lefebvre, à PARIS, à 8 heures et en principe à la date du 15, au moyen d'urnes. Au tarif W à primes périodiques la proportion de sortie garantie à chaque tirage mensuel est égale à un sur cinq mille pour chaque titre. La répartition de l'excédent des bénéfices attribués se fait par tirages supplémentaires.  
A ce jour (14 Septembre 1934), plus de CENT VINGT-DEUX MILLE (122.462) titres de la SEQUANAISE CAPITALISATION sortis aux tirages, ont été payés par anticipation à leur capital nominal pour une somme de plus de 284 MILLIONS (284.085.202 francs.) Depuis la fondation, la SEQUANAISE CAPITALISATION a payé à ses adhérents plus de UN MILLIARD 465 MILLIONS sur titres amortis, échus ou rachetés. Les capitaux à constituer (titres suspendus non compris) s'élevaient à plus de SEIZE MILLIARDS.  
Le prochain tirage aura lieu le 15 Octobre.

**CARTES DÉPARTEMENTALES donnant droit à la délivrance de BILLETS A DEMI-TARIF**

Les Chemins de fer de l'Etat, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et de Paris à Orléans et du Midi, vendent des cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif soit de toute classe, soit 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes soit de 3<sup>e</sup> classe seulement entre les gares d'un même département desservi par un ou plusieurs des réseaux participants.  
Ces cartes sont valables 6 mois ou un an ; leur prix varie de 80 fr. 40 à 321 fr. 90, suivant la classe, la durée de validité et la longueur des lignes desservant le département dans lequel la carte est utilisable.  
Une réduction de 10 à 25 0/0, selon le nombre de cartes, est appliquée sur le prix des cartes délivrées aux associés ou gérants d'une même entreprise industrielle ou commerciale.  
Pour tous renseignements s'adresser aux gares des réseaux intéressés.

**RENTREÉ DES VACANCES 1934 (Septembre-Octobre)**

**TRAINS EXPRESS SUPPLÉMENTAIRES**

- 1<sup>o</sup> Entre Angoulême (départ. 10 h. 15) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 15 h. 57) du 16 septembre au 2 octobre inclus (toutes classes).
  - 2<sup>o</sup> Entre Angoulême (départ. 21 h. 53) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 4 h. 52) du 16 septembre (nuit du 16 au 17) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3) (toutes classes).
  - 3<sup>o</sup> Entre Périgueux (départ. 20 h. 56) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 4 h. 52) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 1<sup>er</sup> octobre inclus (nuit du 1<sup>er</sup> au 2) (3<sup>e</sup> classe).
  - 4<sup>o</sup> Entre Toulouse (départ. 13 h.) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 23 h. 36) du 26 août au 15 octobre inclus (toutes classes) avec correspondance de Périgueux (départ. 16 h. 07) et de Bourges (départ. 20 h. 03).
  - 5<sup>o</sup> Entre Limoges (départ. 9 h. 04) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 15 h. 57) du 23 septembre au 2 octobre inclus (toutes classes).
  - 6<sup>o</sup> Entre Limoges (départ. 12 h. 36) et Paris-Austerlitz (arr. 18 h. 08) du 16 septembre au 2 octobre inclus (toutes classes).
  - 7<sup>o</sup> Entre Limoges (départ. 23 h. 07) et Paris-Quai-d'Orsay (arr. 5 h. 29) jusqu'au 7 octobre inclus (nuit du 7 au 8) (toutes classes).
  - 8<sup>o</sup> Entre Rodez (départ. 15 h. 57) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 1<sup>er</sup> octobre inclus (nuit du 1<sup>er</sup> au 2) (3<sup>e</sup> classe).
  - 9<sup>o</sup> Entre Aurillac (départ. 17 h. 30), de Neussargues (départ. 18 h. 02) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 1<sup>er</sup> octobre inclus (nuit du 1<sup>er</sup> au 2) (3<sup>e</sup> classe).
- Ces trains desservent les principales gares du parcours.  
Pour plus amples renseignements consulter les affiches placardées dans les gares du réseau P.-O. Midi.

**VOYAGEURS DE PASSAGE A PARIS**

Demandez aux Grands Magasins de livrer vos achats à la CONSIGNE des gares

QUAI-D'ORSAY

AUSTERLITZ

PARIS-DENFERT

Ainsi vous ne serez pas encombrés de paquets pendant votre journée parisienne

**Bibliographie**

Julien FERRIE  
Professeur honoraire

**NOUVELLES**

**Sous le Ciel du Midi La rivière en furie**

(Couronnée par l'Académie de Montauban)

En vente : A CAHORS

LIBRAIRIE GIRMA-RICARD  
LIBRAIRIE P. FRANCES

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

**Le Lot à petites journées**

par Eugène GRANGIÉ  
préface de Léon Lafage,  
Illustrations de Mlle Alice Millochau  
(Nouvelle édition)  
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,  
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

En vente : A CAHORS

**Cahors-en-Quercy**

(avec dessins de Mlle Alice Millochau)

1 vol. Prix..... 6 fr.

En vente : A CAHORS

LIBRAIRIE GIRMA-RICARD  
LIBRAIRIE P. FRANCES

**APRÈS LA RÉFORME FISCALE**

**TABLEAU GÉNÉRAL DES TARIFS RELATIFS AUX DIVERS IMPÔTS**  
2<sup>e</sup> Edition de 1934

Publié sous la direction de Jules PERQUEL  
Directeur du « Capital »

Les décrets-lois de juillet, qui ont réalisé la réforme fiscale, ayant profondément modifié les tarifs des divers impôts et taxes, il a paru utile de procéder à une refonte du *Tableau général des Tarifs relatifs aux divers Impôts*.

La nouvelle édition de ce tableau constitue une encyclopédie des droits que le contribuable, quel qu'il soit : banquier, financier, industriel, commerçant, agriculteur, ou employé, est appelé à acquitter, soit journalièrement, soit dans certaines circonstances particulières de sa vie.

On y trouve, successivement exposés, et méthodiquement classés :

1<sup>o</sup> les taxes des impôts cédulaires sur les revenus, 2<sup>o</sup> le régime fiscal des successions et donations, étudiés dans tous leurs détails à la suite des nombreuses modifications dont ils ont fait l'objet, 3<sup>o</sup> le régime fiscal des valeurs mobilières, 4<sup>o</sup> les droits de timbre, d'application usuelle, 5<sup>o</sup> les principaux droits d'entassement.

Le *Tableau général des Tarifs relatifs aux divers Impôts*, document dont nul ne saurait se passer, après la réforme fiscale, le qui vient d'être opérée, est en vente au prix de trois francs, aux Editions du « CAPITAL » 1 bis, boulevard des Italiens, PARIS (2<sup>e</sup>).

Raymond REY  
Professeur de l'Université  
Docteur ès lettres

**La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine**

**Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France**

**L'Art Gothique du Midi de la France**

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS

LIBRAIRIE GIRMA-RICARD  
LIBRAIRIE P. FRANCES

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**SERVICE D'ÉTÉ 1934**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	Exp. d. 0.		OMNIB.		EXP. MIXTE		RAPIDE		EXP. RAPIDE		OMNIB.	
	1 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>										
PARIS (Orsay) départ.	22	46	7	36	10	44	0	8	2	4	3	16
PARIS (Aust.) départ.	5	36	1	15	48	0	8	2	2	0	3	16
LIMOGES (arrivée) départ.	5	43	1	15	57	0	13	2	2	0	3	24
BRIVE (arrivée) départ.	7	42	1	15	38	17	32	1	3	6	5	5
Gignac-Cressensac.	8	16	13	12	16	31	—	—	—	—	—	—
SOULLAC. départ.	8	38	13	39	16	49	18	16	19	41	—	—
CAZOULES.	8	45	13	40	16	56	—	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8	50	13	51	17	1	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.	9	14	11	17	11	—	20	9	—	—	—	—
Nozac.	9	10	14	11	17	21	—	—	—	—	—	—
GOURDON. départ.	9	24	14	25	17	32	18	4	20	33	—	—
Saint-Clair.	9	31	14	34	17	41	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.	9	44	14	45	17	52	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.	9	55	14	56	18	3	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.	10	5	15	6	18	13	—	—	—	—	—	—
Espère.	10	13	15	14	18	21	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée) départ.	10	22	15	23	18	30	19	16	3	11	6	4
Sept-Ponts.	11	50	17	50	19	20	—	—	3	15	—	7
Brive.	12	1	18	3	—	—	—	—	—	—	—	7
Cieureac.	12	16	18	21	—	—	—	—	—	—	—	7
Labenque.	12	23	18	28	—	—	—	—	—	—	—	8
Caussade.	12	51	18	58	—	—	—	—	6	52	—	8
MONTAUBAN arr.	13	24	19	30	—	—	—	—	7	14	8	10
TOULOUSE. arr.	16	43	20	55	—	—	—	—	8	5	9	10

(1) De Paris à Brive : express ayant lieu du 15 Mai au 19 Novembre inclus.

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	OMNIB.		EXP.		RAPIDE		EXP.		RAPIDE		OMNIB.	
	1 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>										
TOULOUSE... d.	4	53	8	47	10	30	13	15	51	19	44	21
MONTAUBAN. d.	6	8	9	53	11	15	13	17	16	38	20	29
Caussade.	6	48	10	32	11	34	—	—	17	12	20	49
Labenque.	7	25	11	13	—	—	—	—	17	43	—	—
Cieureac.	7	33	11	22	—	—	—	—	17	56	—	—
Sept-Ponts.	7	43	11	32	—	—	—	—	18	6	—	—
CAHORS... d.	7	49	11	38	12	11	14	45	18	12	21	30
Espère.	8	16	—	—	—	—	—	—	18	32	—	—
St-Denis-Catus.	8	29	—	—	—	—	—	—	18	44	—	—
Thédirac-Peyril.	8	42	—	—	—	—	—	—	18	57	—	—
Dégagnac.	8	51	—	—	—	—	—	—	19	6	—	—
Saint-Clair.	8	59	—	—	—	—	—	—	19	17	—	—
GOURDON (1) d.	9	12	—	—	12	55	—	—	19	25	22	18
Nozac.	9	19	—	—	—	—	—	—	19	35	—	—
Lamothe-Fénel.	9	28	—	—	—	—	—	—	19	43	—	—
La Chap.-de-Mar.	9	35	—	—	—	—	—	—	19	50	—	—
CAZOULES.	9	41	—	—	—	—	—	—	19	56	—	—
SOULLAC. départ.	9	55	—	—	13	16	—	—	20	7	22	43
Gignac-Cressens.	10	22	—	—	—	—	—	—	20	34	—	—
BRIVE... a.	10	46	—	—	13	53	16	24	20	59	23	26
Brive... d.	10	53	—	—	13	59	15	29	23	33	0	38
PARIS... (A.) arr.	18	18	—	—	21	13	23	25	6	43	8	11
PARIS... (O.) arr.	18	30	—	—	21	25	23	36	6	53	8	50

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 30.  
(2) Le train correspond à Libourne avec l'express Lyon-Toulouse-Montpellier-Strasbourg.  
(3) Ne s'effectue que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.  
(4) A lieu du 23 Août au 15 Octobre inclus.

**De Cahors à Libos**

CAHORS.....	6	29	14	59	»	18	41
Mercuès.....	6	43	15	14	»	18	55
Douelle (Arrêt).....	6	47	15	18	»	18	59
Parnac.....	6	54	15	28	»	19	7
Luzech.....	7	»	15	34	»	19	13
Castelfranc.....	7	12	15	45	»	19	24
Prayssac (Arrêt).....	7	16	15	49	»	19	28
Puy-l'Évêque.....	7	24	15	57	17	22	19
Duravel.....	7	31	16	4	17	34	19
Soturac-Touzac.....	7	38	16	11	17	46	19
Fumel.....	7	48	16	22	18	13	20
LIBOS.....	7	53	16	27	18	19	20

**De Libos à Cahors**

LIBOS... départ.....	6	32	9	24	14	25	18	2
Fumel.....	6	42	9	31	14	32	18	9
Soturac-Touzac.....	6	58	9	41	14			